

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
La Communauté de Communes Haute Combe de Savoie
Le 26.03.2009**

L'an deux mille neuf, le vingt six mars à dix neuf heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, créée par arrêté préfectoral du vingt trois décembre deux mil trois, délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes adhérentes, se sont réunis à la Mairie de Cléry, sous la Présidence de Monsieur TORNIER Xavier.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 24 dont 24 titulaires

Délégués titulaires :

PALLUEL-LAFLEUR	Frédéric	CLERY
BIGUET-PETIT-JEAN	Marcel	CLERY
GIRARD	Jean	CLERY
GIRARD	Jean-Paul	FRONTENEX
GUINGANT	Marc	FRONTENEX
POIGNET	Sandrine	FRONTENEX
VIONNET-FUASSET	Michel	FRONTENEX
GAUDIN	François	GRESY SUR ISERE
MIOTTO	Chantal	GRESY SUR ISERE
SIBUET-BECQUET	Jean-Claude	MONTAILLEUR
REY	Elisabeth	MONTAILLEUR
WAVRIN	Isabelle	MONTAILLEUR
VAIRETTO	André	Notre Dame des Millières
FAZZARI	Jean-Pierre	PLANCHERINE
MOCHET	Patrick	PLANCHERINE
BLANCO	Gérard	SAINT VITAL
DUBOIS	Pascale	SAINT VITAL
PULVIN	André	SAINT VITAL
TORNIER	Xavier	TOURNON
BENEITO	Christian	TOURNON
SIBUET	Michel	TOURNON
RAUCAZ	Christian	VERRENS-ARVEY
DESSEUX	Marc	VERRENS-ARVEY
LOZIER	Hervé	VERRENS-ARVEY

Excusés : Mme ORTEGA Sandra, qui a donné pouvoir de vote à MIOTTO Chantal

Secrétaire de séance : GUINGANT Marc

Début de séance : 19 heures

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de modification du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 26.02.2009 :

- A la demande de Monsieur Gaudin François, Vice-Président, il est proposé de modifier les observations de la page 8, relatives au tarif de la REOM pour 2009, de la façon suivante :
 - est noté : « François GAUDIN explique que 6 % est une position raisonnable, mais que cette augmentation sera difficile à faire passer auprès des administrés au regard de la qualité du service ».

- est proposé : « François GAUDIN explique que 6 % est une position raisonnable *dans le contexte présenté par le Président*, mais que cette augmentation sera difficile à faire passer auprès des administrés au regard de la qualité du service ».

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte la modification du compte-rendu tel que notifiée ci-dessus

Modification de l'ordre du jour :

Le Président demande l'autorisation de retirer un point à l'ordre du jour :

- Convention avec l'Ecomusée du fait de remarques des services de l'Etat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte la modification de l'ordre du jour

Désignation de délégués de Cléry à la CCHCS suite à la démission d'un conseiller municipal

Vu la désignation des conseillers communautaires le 17 avril 2008,

Vu la délibération de la commune de Cléry en date du 20 février 2009 portant sur le remplacement de Monsieur Haensler Michaël, conseiller municipal.

Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir acter la proposition du conseil municipal, tel que définit ci-dessous :

Délégués précédemment désignés	Nouveaux délégués proposés
Titulaires	Titulaires
PALLUEL-LAFLEUR Frédéric	PALLUEL-LAFLEUR Frédéric
BIGUET-PETIT-JEAN Marcel	BIGUET-PETIT-JEAN Marcel
GIRARD Jean	GIRARD Jean
Suppléants	Suppléants
HAENSLER Michaël	ROCCHIA Danièle
BLANDIN Patrice	BLANDIN Patrice
BIGUET-PETIT-JEAN Paul	BIGUET-PETIT-JEAN Paul

Il rappelle que la nouvelle nomination des délégués ne change pas la constitution du bureau de la CCHCS.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire:

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- prene acte de la nouvelle nomination des délégués tel que définie ci-dessus

MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE AU SYNDICAT ARLYSERE

Vu la délibération du 17 avril 2008 désignant les délégués de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie au syndicat Arlysère, selon l'article L5711-1 du CGCT,

Vu la délibération de la Commune de Cléry du 20 février 2009,

Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau suppléant au syndicat Arlysère :

Délégués précédemment désignés	Nouveaux délégués proposés
Titulaires	Titulaires
PALLUEL-LAFLEUR Frédéric	PALLUEL-LAFLEUR Frédéric
BIGUET-PETIT-JEAN Marcel	BIGUET-PETIT-JEAN Marcel
GIRARD Jean	GIRARD Jean

Suppléants	Suppléants
HAENSLER Michaël	ROCCHIA Danièle
BLANDIN Patrice	BLANDIN Patrice
BIGUET-PETIT-JEAN Paul	BIGUET-PETIT-JEAN Paul

Nombre de votant	25
Bulletins litigieux	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Obtenu	25

Les délégués sont élus à la majorité absolue

MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE AU SYNDICAT A VOCATION UNIQUE SCOT

Vu la délibération du 17 avril 2008 désignant les délégués de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie au SIVU SCOT, selon l'article L5711-1 du CGCT,

Vu la délibération de la Commune de Cléry du 20 février 2009,

Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau suppléant au SIVU SCOT :

Délégués précédemment désignés	Nouveaux délégués proposés
Titulaires	Titulaires
PALLUEL-LAFLEUR Frédéric	PALLUEL-LAFLEUR Frédéric
BIGUET-PETIT-JEAN Marcel	BIGUET-PETIT-JEAN Marcel
GIRARD Jean	GIRARD Jean
Suppléants	Suppléants
HAENSLER Michaël	ROCCHIA Danièle
BLANDIN Patrice	BLANDIN Patrice
BIGUET-PETIT-JEAN Paul	BIGUET-PETIT-JEAN Paul

Nombre de votant	25
Bulletins litigieux	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Obtenu	25

Les délégués sont élus à la majorité absolue

Désignation de délégués de la CCHCS au SIRS d'Albertville suite à la démission d'un conseiller municipal

Vu la désignation des délégués de la CCHCS au SIRS d'Albertville le 17 avril 2008,

Vu l'information de la commune de Cléry en date du 20 février 2009 portant sur la démission de Madame Laurent Myriam, conseillère municipale,

Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir désigner un nouveau représentant :

Il fait appel à candidature.

Monsieur Jean Girard se porte candidat.

Nombre de votant	25
Bulletins litigieux	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Obtenu	25

Il rappelle ainsi la nouvelle composition des délégués CCHCS au SIRS d'Albertville :

Délégués Titulaires :

BLANDIN Patrice	Conseiller Municipal Cléry
DURAND André	Conseiller Municipal Frontenex
ORTEGA Sandra	Délégué CCHCS
REY Bernard	Délégué CCHCS
SOUILLER Violaine	Conseillère Municipale Notre Dame des Millières
BUGAYSKI Isabelle	Conseillère Municipale de Saint Vital
FAZZARI Jean Pierre	Délégué CCHCS
BENEITO Christian	Délégué CCHCS
SOTO Patricia	Conseillère Municipale Verrens Arvey

Délégués suppléants :

GIRARD Jean	Délégué CCHCS
CHIRAT Gabriel	Conseiller Municipal Frontenex
GARIN Maud	Conseillère Municipale Grésy sur Isère
CHATEL Nicolas	Conseiller Municipal Montailleur
METRAUX Emmanuel	Conseiller Municipal Notre Dame des Millières
LOUCHET Karine	Conseillère Municipale Plancherine
RICHON Thierry	Conseiller Municipal St Vital
PEREZ Florence	Conseillère Municipale Tournon
HUET Sylvain	Conseiller Municipal Verrens Arvey

Désignation de délégués de la CCHCS au SIRS de Frontenex suite à la démission d'un conseiller municipal

Vu la désignation des délégués de la CCHCS au SIRS de Frontenex le 17 avril 2008,

Vu l'information de la commune de Cléry en date du 20 février 2009 portant sur la démission de Madame Laurent Myriam, conseillère municipale,

Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir désigner un nouveau représentant :

Il fait appel à candidature.

Monsieur Biguet-Petit-Jean Marcel se porte candidat.

Nombre de votant	25
Bulletins litigieux	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Obtenu	25

Il rappelle ainsi la nouvelle composition des délégués CCHCS au SIRS de Frontenex:

18 délégués titulaires :

ROCCHIA	Danièle	Conseillère Municipale Cléry
BLANDIN	Patrice	Conseiller Municipal Cléry
GIRARD	Jean-Paul	Délégué CCHCS
DURAND	André	Conseiller Municipal Frontenex
GAUDIN	François	Délégué CCHCS
ORTEGA	Sandra	Délégué CCHCS
REY	Bernard	Conseiller Municipal Montailleur
REY	Elisabeth	Délégué CCHCS
VAIRETTO	André	Délégué CCHCS
BISSASSON	Serge	Conseiller Municipal N D des Millières
FAZZARI	Jean Pierre	Délégué CCHCS
LOMBARD	Ginette	Conseillère Municipale Plancherine
DURANDO	Pierre	Conseiller Municipal St Vital
CUVEX-MICHOLIN	Rachel	Conseillère Municipale St Vital
BENEITO	Christian	Délégué CCHCS
BERTHET	Sandrine	Conseillère Municipale Tournon
FLACHARD	Isabelle	Conseillère Municipale Verrens Arvey
RITTENER-RUFF	Jocelyne	Conseillère Municipale Verrens Arvey

9 délégués suppléants :

BIGUET-PETIT-JEAN	Marcel	Délégué CCHCS
CHIRAT	Gabriel	Conseiller Municipal Frontenex
CAMBIN	Caroline	Conseillère Municipale Grésy sur Isère
CHATEL	Nicolas	Conseiller Municipal Montailleur
GIOVANINO	Grégory	Conseiller Municipal N D des Millières
MOCHET	Patrick	Délégué CCHCS
BAGNEAUX	Jean	Conseiller Municipal St Vital
MIANO	Gaël	Conseiller Municipal Tournon
DUMAX-VORZET	Sabrina	Conseillère Municipale Verrens Arvey

Compte administratif 2008 – Budget principal M14

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance.

Le Président de séance M. Gaudin, 1^{er} Vice-Président, rappelle les données suivantes :

■ La section de fonctionnement :

Dépenses : 2 071 040.61 €
Recettes : 2 457 527.77 €

Soit un excédent de fonctionnement de 386 487.16 €
Pour un résultat de clôture de 386 487.16 €

■ La section d'investissement :

Dépenses : 1 014 711.62 €
Recettes : 1 224 978.80 €

Soit un excédent d'investissement de 210 267.18 €
Pour un résultat de clôture de – 338 510.26 €

D'où un excédent global de 47 976.90 €.

Les restes à réaliser inscrit au BP 2008 s'élèvent à 114 176.69 € (travaux Rotey, bêche à eau, signalétique...) en dépenses d'investissement et à 352 997.92 € (subvention sentiers, piscine, bêche à eau, vente de terrains pour 197 092.80 €) en recette d'investissement. Ces sommes sont reprises au BP 2009.

Ces chiffres correspondent à ceux du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
(le Président ne prend pas part au vote)**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- approuve le Compte Administratif de la CCHCS 2008

Compte administratif 2008 – Budget annexe REOM – M4

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance.

Le Président de séance M. Gaudin, 1^{er} Vice-Président, rappelle les données suivantes :

■ La section de fonctionnement :

Dépenses : 649 138.41 €
Recettes : 642 032.66 €

Soit un déficit de fonctionnement de 7 105.75 €
Pour un résultat de clôture de + 14 951.10 €

D'où un excédent global de 14 951.10 €.

Ces chiffres correspondent à ceux du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
(le Président ne prend pas part au vote)

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- approuve le Compte Administratif REOM 2008

Compte administratif 2008 – Budget annexe SPANC- M49

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance.

Le Président de séance M. Gaudin, 1^{er} Vice-Président, rappelle les données suivantes :

■ La section de fonctionnement :

Dépenses : 35 779.06 €
Recettes : 23 780.80 €

} **Soit un déficit de 11 998.26 €**
Pour un résultat de clôture de – 11 998.05 €

■ La section d'investissement :

Dépenses : 263.11 €
Recettes : 12 955.03 €

} **Soit un excédent de 12 691.92 €**
Pour un résultat de clôture de 3 494.21 €

D'où un déficit global de 8 503.84 €.

Ces chiffres correspondent à ceux du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
(le Président ne prend pas part au vote)

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- approuve le Compte Administratif SPANC 2008

Compte de gestion 2008 : BUDGET PRINCIPAL M14 :

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2008, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres émis et tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations du 01/01/08 au 31/12/08, y compris la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget 2008 en ce qui concerne les différentes section budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- déclarant que le compte de gestion de relève ni observation, ni réserve,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ni observation, ni réserve de sa part,
- autorise le Président à signer le Compte de Gestion

Compte de gestion 2008 : BUDGET ANNEXE REOM M4 :

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2008, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres émis et tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations du 01/01/08 au 31/12/08, y compris la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget 2008 en ce qui concerne les différentes section budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- déclarant que le compte de gestion de relève ni observation, ni réserve,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ni observation, ni réserve de sa part,
- autorise le Président à signer le Compte de Gestion

Compte de gestion 2008 : BUDGET ANNEXE SPANC M49:

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2008, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres émis et tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations du 01/01/08 au 31/12/08, y compris la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget 2008 en ce qui concerne les différentes section budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- déclarant que le compte de gestion de relève ni observation, ni réserve,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ni observation, ni réserve de sa part,

- autorise le Président à signer le Compte de Gestion

AFFECTATION DES RESULTATS 2008 :

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,

- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2008, considérant le principe ci-dessus défini, **il convient d'affecter budget par budget les résultats 2008.**

BUDGET PRINCIPAL - M14 :

La section fonctionnement dégage un résultat de clôture de 386 487.16 €.

La section investissement présente un résultat de clôture de – 338 510.26 €. Il convient d'affecter une partie du résultat de clôture de la section fonctionnement à la couverture du besoin de financement de l'investissement à hauteur de 338 510.26 € (article 1068), le solde de 47 976.90 € est affecté à la section fonctionnement (article 002).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- d'affecter la somme de 47 976.90€ en section de fonctionnement (art 002)
- d'affecter la somme de 338 510.26€ en section d'investissement (art 1068)

BUDGET ANNEXE REOM – M4 :

La section d'exploitation dégage un résultat de clôture de 14 951.10 €

Ce budget ne comporte pas de dépenses d'investissement.

Par conséquent, ce résultat peut être affecté en report à la section d'exploitation (article 002)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- d'affecter la somme de 14 951.10€ en section de fonctionnement

BUDGET ANNEXE SPANC – M49 :

La section d'exploitation dégage un résultat de clôture de – 11 998.05 €.

La section investissement présente un résultat de clôture de 3 494.21 €.

Le déficit de la section exploitation est reporté en dépense (002) et l'excédent de la section investissement est reporté en recette d'investissement (001).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- d'affecter la somme de 11 998.05€ en section de fonctionnement

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter les sommes des différents budgets ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL 2009 – M14 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE

Le Président remet un projet de budget à chaque délégué. Il expose les motifs qui justifient les propositions du budget 2009 et apporte toutes précisions utiles à la compréhension de ce budget M14.

Il présente le budget de 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de

Fonctionnement : 2 550 218€

Investissement : 1 977 584€

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- vote le budget primitif de la CCHCS M14- 2009

BUDGET ANNEXE REOM 2009 – M4 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE

Le Président remet un projet de budget à chaque délégué. Il expose les motifs qui justifient les propositions du budget 2009 et apporte toutes précisions utiles à la compréhension de ce budget M14.

Il présente le budget de 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de

Fonctionnement : 702 355€

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Pour	24
Contre	0
Abstention	1

- vote le budget primitif REOM M4- 2009

BUDGET ANNEXE SPANC 2009 – M49 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE

Le Président remet un projet de budget à chaque délégué. Il expose les motifs qui justifient les propositions du budget 2009 et apporte toutes précisions utiles à la compréhension de ce budget M14.

Il présente le budget de 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de

Fonctionnement : 44 914€

Investissement : 5 809€

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- vote le budget primitif SPANC M49- 2009

BUDGET ANNEXE ZONE TETRAPOLE 2009 – M14 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE

Le Président remet un projet de budget à chaque délégué. Il expose les motifs qui justifient les propositions du budget 2009 et apporte toutes précisions utiles à la compréhension de ce budget M14.

Il présente le budget de 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de

Fonctionnement : 1 922 961€

Investissement : 1 922 961€

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- vote le budget primitif TETRAPOLE M14- 2009

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE 2009

TABLEAU DEMANDES DE SUBVENTIONS 2009

Organisme de droit privé

ORGANISME	MONTANT A ATTRIBUER
AAHCS 2009 (conv. d'objectifs)	56 540.00 €
AAHCS Ateliers éducatif	1 500 €
MLJ	7 435.00 €
COSI	1 860.00 €
ASSO. COVOITURAGE	3 000.00 €
CAUE	350.00 €
SAVOIE VIVANTE	35.00 €
ASSO. AGRICULTEURS DU BASSIN ALBERTVILLOIS	12 754.00 €
PRIME ENTRETIEN (conv. agri)	20 000.00 €
	103 474.00 €

Contribution maximale organismes de regroupements

ORGANISME	MONTANT A ATTRIBUER
ASADAC	473.00 €
ALTEX	8 200.00 €
ARLYSERE	23 404.00 €
PNR	3 000.00 €
SIVU SCOT	2 200.00 €
SIMACS	28 000.00 €
SISARC	5 225.00 €
SIRS ALBERTVILLE	5 480.00 €
SIRS FRONTENEX	- €
SYNDICAT MIXTE	5 600 €

	81 582.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- prend acte du tableau des attributions de subventions
- souhaite reporter la participation à l'Ecomusée à une date ultérieure
- autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier

LIGNE DE TRESORERIE

Le Président propose l'ouverture d'une ligne de crédit de 300 000 € pour le mandatement des entreprises. Pour financer les besoins de trésorerie, la CCHCS souhaite contracter une ouverture de crédit à court terme par droit de tirage d'un montant de 300 000 € aux conditions suivantes :

BANQUE	Taux d'intérêts	Montant échéance	Commission de réservation
Caisse d'Epargne	EURIBOR 3 mois, 1.548% (au 25.03.2009) + marge 0.85%		150.00 €**
DEXIA CL	EONIA 0.931% (au 25.03.09) + marge 2.00%		900.00 €**
CRCA	T4M + 1.22 (1.2583% au 1.03.2009)	1834 € / trimestre si utilisation totale	100.00 €*

- 📄 conditions : remboursement du capital : minimum de 10 000€.*
- 📄 TIRAGE : minimum : 10 000€**

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Pour	16
Contre	9
Abstention	0

- approuve les conditions financières du contrat d'ouverture du Crédit Agricole
- autorise le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier

Personnel : mise à disposition du personnel intercommunale de la CCHCS au SIMACS

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 166-1, codifié à l'article L.5211-4-1 II du CGCT,

Vu l'article 2 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, la convention de mise à disposition définit la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités de contrôle et d'évaluation des activités,

Dans le souci de la bonne organisation des différents services, il convient de passer des conventions de mise à disposition du personnel intercommunal au Syndicat Intercommunal Mixte de l'Aérodrome de la Combe de Savoie.

Il rappelle que la mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire (par écrit), après information de l'organe délibérant de la collectivité et avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel intercommunal au SIMACS

Informations :

Transport : avenant au marché initial

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11.09.2008 sur le lancement de la procédure de consultation,

Vu le marché passé en procédure adaptée,

Vu le cabinet C.G.C. retenu pour un montant de 8 895.25€ concernant l'étude sur l'optimisation et le développement du réseau de transports de la CCHCS,

Le Président indique que deux réunions supplémentaires ont été nécessaires à la présentation du diagnostic aux membres du bureau et au conseil communautaire : l'avenant porte sur les deux phases de présentation en date du 11 février 2009 et le 26 février 2009, pour un montant de 1569.75€ TTC chaque phase, soit un total de 3 139.50€.

OPAH : Proposition d'avenant à la convention

Vu la délibération de la CCHCS en date du 24.11.2007 autorisant la signature de la convention de l'OPAH,

Vu la présentation du bilan OPAH 2008 au Comité de Pilotage du 18 février 2009,

Le Président indique qu'une demande d'avenant à la convention avec l'ANAH sera envoyée, afin d'inscrire dans les objectifs, les logements locatifs de plus de 65m² en loyer intermédiaire : ceci pour favoriser la mixité sociale pour les familles avec plusieurs enfants.

Afin de rendre le dispositif attractif pour les bailleurs, le taux de subvention sollicité auprès de l'ANAH se situe entre 20 et 25%, comme pour les autres logements.

QUESTIONS DIVERSES

- **REOM** : Le Président rappelle que la CoRAL souhaite reprendre sa compétence collective à compter du 1^{er} janvier 2010, ce qui a pour conséquence pour notre territoire de mettre en place notre propre service de collecte, soit en régie directe, soit par un prestataire de services.
Les communes de Bonvillard, Saint-Hélène et Feisson-sur-Isère se trouvent dans une situation similaire : une mutualisation des services peut être envisagée et sera à étudier, en matière de collecte.
Au niveau du traitement, une réflexion au niveau du département est en cours, du fait que Chambéry Métropole cherche à augmenter sa capacité, liée à sa récente restructuration.
Monsieur Palluel-Laffleur s'interroge sur l'avancement de la réflexion à notre échelle.
Monsieur Raucaz, Vice-Président et délégué au Simigéda, rappelle que c'est à nous de tout construire et que tout doit rapidement être mis en place, pour le personnel et le matériel. Au niveau du Syndicat, on parle de réduction des dépenses de fonctionnement, alors que cela fait des années qu'il est demandé des efforts en matière de communication, de sensibilisation des citoyens, de la mise en place de campagne publicitaire, des ambassadeurs de tri. Aujourd'hui tous ces efforts sont remis en cause et nous avons du mal à comprendre la position de la CoRAL.
Monsieur Tornier indique que pour avancer concrètement sur le dossier, plusieurs visites sont prévues ou ont déjà eu lieu comme en Suisse sur des exemples de pesée embarquée, des apports volontaires...
Une réunion avec la Communauté de Communes Sèvre-Maine et Gouhlaine est prévue le jeudi 9 avril à La Tourmotte sur la REOM incitative.
Le Président rappelle que la commission environnement doit être dynamique et attentive aux différentes possibilités qui s'offrent d'ici à la fin de l'année, pour le meilleur choix possible.
- **HABITAT : semaine du développement durable** : Monsieur Girard Jean, Vice-Président, rappelle que la semaine prochaine auront lieu les animations sur l'Habitat concernant les informations au public sur les différentes économies d'énergie : le Cal-Pact tiendra une permanence les 3 et 4 avril à Saint-Vital Des affiches sont distribuées aux maires.
- **Aménagement sur le territoire** : le Département étudie en relation avec les communes de Grésy sur Isère et Tourmon la possibilité d'installer deux ronds-points sur la RD1090 à la sortie de Grésy et sur la sortie de la ZAC des Vallées.

- **RAM** : le Président indique que la nouvelle animatrice Melle Julien Maryline sera présenter aux élus et aux assistantes maternelles vendredi 3 avril à 18h30 lors d'un apéritif au relais.
-

Le prochain conseil communautaire est fixé au jeudi 23 avril, concernant essentiellement la jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

**VU PAR NOUS, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE, POUR
ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 05 AOUT 1884.**

**Le Président,
Xavier TORNIER**